

Conditions d'inscription

Pour t'inscrire à l'apprentissage anticipé de la conduite, tu dois :

- avoir au moins 15 ans,
- avoir l'accord de tes parents et de l'assureur du ou des véhicules,
- être titulaire de **l'ASSR 2º niveau** ou de l'ASR.

Ton accompagnateur doit être titulaire du permis B depuis au moins 5 ans consécutifs et ne jamais avoir commis de délit routier.

Il peut être un de tes parents, un membre de la famille, un tuteur, un ami...

Il peut y avoir plusieurs accompagnateurs en accord avec l'assureur.

L'extension de garantie est indispensable pour le(s) véhicule(s).

Attention! La conduite accompagnée est interdite hors du territoire national.

Evaluation et formation initiale

D'abord, tu passeras une évaluation pour estimer le nombre d'heures de conduite dont tu auras besoin (20 h minimum sur boîte manuelle, 13 h sur boîte automatique), puis tu commenceras ton apprentissage avec le formateur.



Rendez-vous obligatoires

Au début, tu devras participer, avec au moins un accompagnateur et ton moniteur, au **rendez-vous préalable de 2 heures à l'auto-école**. L'enseignant te donnera des conseils et un guide sera remis à ton accompagnateur.

Deux rendez-vous pédagogiques sont prevus au cours de l'apprentissage, toujours avec ton accompagnateur et ton moniteur. Le 1° a lieu au bout de 4 à 6 mois de conduite accompagnée, le 2nd à la fin. Ces rendez-vous comportent chacun une partie théorique de 2 heures et une partie pratique d'une heure.



Et après ?

Si tu as obtenu ton Code (ETG) et réussi le bilan de compétences, l'enseignant te remettra l'Attestatior de Fin de Formation Initiale (AFFI).

Pendant la conduite accompagnée, tu auras entre 1 et 3 ans pour conduire au minimum 3 000 km Tu renseigneras régulièrement tes trajets dans Codes Rousseau Élève (ton livret d'apprentissage numérique) que tu devras pouvoir présenter obligatoirement en cas de contrôle routier.



N'oublie pas d'apposer le disque « conduite accompagnée » à l'arrière de ton véhicule quand tu conduiras.

Tu doutes encore?!



POURQUOI CHOISIR

LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE?

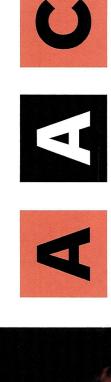
- Tu acquiers une **solide expérience** de la conduite et tu gagnes en confiance.
- **2 -** Tu as plus de chance de **réussir l'examen** du premier coup (environ 20 % de plus).
- 3 Ta période probatoire est réduite à 2 ans (au lieu de 3).
- Tu bénéficies de **tarifs préférentiels** sur ton assurance jeune conducteur!
- 5 Tu peux conduire une voiturette avec ton AFFI sans avoir à suivre la formation permis AM.



OOO codesrousseau.fr







OUEDU



SUCCÈS ASSURÉ!



Une formation complète!

BONUS

Tu bénéficies d'une formation sérieuse et tu es bien entouré(e) par ton école de conduite et tes accompagnateurs.

Pas de stress!

La réussite est à la clef! Avec 3 000 km sous la pédale, tu passes l'épreuve plus détendu(e), tu as donc plus de chances d'avoir le permis au premier passage!

Tu dépenses moins!

Comparé à une formation classique, le prix total de la formation est souvent moins élevé, et chez certains assureurs, la surprime demandée aux conducteurs novices peut être diminuée de moitié.

d'Information

